

La vie en société est une sorte de fédéralisme dans lequel existe un système économique. Le nôtre en est un «capitaliste», qui n'est pas intrinsèquement mauvais, mais qui a été vicié. Ce n'est pas sa constitution qui est mauvaise. Toutefois, il y a violation de l'ordre quand le capital reçoit toujours la plus grande part, et que la masse humaine n'est qu'un moyen utilisé pour profiter davantage au capital-argent, sans se soucier des droits du capital humain, sans tenir compte de la dignité humaine ni du caractère social de l'activité économique, ni même de la justice sociale et du bien commun.

Or, pour être honnêtes avec nous-mêmes et justes envers les autres, il est du devoir du Parlement de reconnaître que pour participer véritablement à ce régime capitaliste, chacun doit nécessairement jouir d'un capital de base, c'est-à-dire d'un capital correspondant à ses responsabilités individuelles et familiales. Si l'on ne fait pas cela, on contribue à vicier davantage ce régime économique capitaliste.

Or, ce régime économique a besoin d'être réformé, et il le sera par des hommes d'ordre, avec nous et pour nous, ou bien, il le sera, sans nous et contre nous.

Une fois accepté, le système de sécurité économique et social, tel que le préconise le parti Crédit social du Canada, constituerait déjà une réforme très valable, puisque les familles canadiennes recevraient un capital supplémentaire leur permettant d'avoir une part du surplus du Canada.

Nous avons déjà démontré qu'en raison de l'augmentation du coût de la vie, il est devenu nécessaire de porter le montant d'exemption d'impôt sur le revenu d'un couple marié à \$5,000, plus \$500 par enfant, et à \$2,500 pour une personne seule.

• (1520)

Nous avons aussi démontré qu'il serait possible d'accorder des allocations familiales de \$250 par année pour les enfants de 17 ans ou moins, et de mettre un capital initial de \$1,200 à la disposition des personnes âgées de 18 ans ou plus.

Puisque, pour être participant de notre système capitaliste, il faut disposer d'un capital, et que, dans la plupart des cas, les jeunes n'en possèdent aucun, sinon ce qu'ils peuvent économiser sur leur salaire, et qu'il est actuellement impossible, pour un très grand nombre d'entre eux, de se procurer un emploi, il n'y a donc pas de moyen plus efficace que celui que nous proposons. Et ce capital, qui n'est en somme qu'un minimum, ils peuvent le doubler, le tripler et le faire fructifier encore davantage, et c'est tout le pays qui en bénéficiera.

Cette formule produirait l'effet contraire de l'assistance-sociale et de l'assurance-chômage, qui obligent les bénéficiaires à être inactifs et improductifs.

Pour réaliser ce programme, il faudra de l'argent, et pour ne pas dépouiller ceux qui travaillent et payent des impôts, il n'y a qu'un moyen: que notre gouvernement souverain reprenne le droit de monnayer le crédit de notre nation, en instituant une commission nationale du crédit qui guiderait la Banque du Canada. Nous aurions donc un crédit véritablement social au lieu d'avoir un crédit-dette, comme c'est le cas présentement.

Les serviteurs de la haute finance rétorquent parfois que si cela était possible, on l'aurait fait dans d'autres pays. Monsieur l'Orateur, je voudrais citer un fait qui s'est déroulé aux États-Unis il y a un peu plus de 100 ans, sous le président Abraham Lincoln.

[M. Lambert (Bellechasse).]

A cette époque, la finance internationale avait pris possession de l'Amérique comme de l'Europe. Elle veillait continuellement sur ses positions. Un homme se leva un jour, qui osa lui infliger un remarquable soufflet. Il le paya de sa vie. Ce fut le plus grand des présidents des États-Unis, à mon sens.

Il était fils de colon et n'eut jamais l'avantage de fréquenter l'école. Mais après avoir appris à lire sur les genoux de sa mère et avoir étudié la loi le soir, après ses rudes journées de labeur aux bois ou aux champs, Lincoln finit par accéder à la présidence des États-Unis à une époque critique, celle de la guerre entre le Nord et le Sud.

Doué d'un solide bon sens et guidé par une droiture sans pareille, Lincoln jugea que si les banques privées fabriquaient l'argent et le font accepter du public, tout en ne le passant qu'à l'état de dettes, le gouvernement souverain peut aussi bien le fabriquer lui-même et lui conférer au moins une aussi grande flexibilité. Il demanda donc à son secrétaire du Trésor, M. Chase, de faire successivement trois émissions de monnaie au total de 450 millions de dollars, en 1862-1863.

En 1938, après une lutte juridique entre les puissances financières et le gouvernement, 346 millions de dollars étaient encore en circulation et avaient la même valeur que la monnaie des banques.

Mieux que cela, à l'encontre de la monnaie-dette des banquiers, les «greenbacks» de Lincoln n'ont pas grevé d'un seul dollar la dette publique des États-Unis.

Si cette émission était venue par la voie ordinaire des banques, elle aurait entraîné un accroissement de dix milliards de dollars pour la dette publique américaine, de 1863 à 1938, intérêt composé inclus. Si tout l'argent américain était ainsi fabriqué par le gouvernement, les États-Unis n'auraient pas de dette publique.

On peut en dire autant du Canada. L'existence de la dette publique prouve que le système est défectueux, que la monnaie est «viciée» dès son origine.

Voilà pourquoi nous réclamons à grands cris une réforme monétaire, alors qu'il en est encore temps. Je suis convaincu que nos propositions de réforme dans ce domaine sont de nature à remettre en bon état notre système économique social et à mettre fin à ce conflit de compétence fiscale entre le gouvernement fédéral et les provinces. Et l'on pourrait consacrer plus de temps à d'autres secteurs de l'administration pour le mieux-être de tous les Canadiens.

[Traduction]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, il y a des différences sérieuses entre le bill actuellement à l'étude et le semblable présenté à la dernière session. Sauf erreur, c'était le C-264, qui est finalement resté en plan au *Feuilleton*. Dans cet autre, le gouvernement s'engageait à accorder des prestations majorées le 1^{er} mai 1972. A compter de la présentation du bill, en septembre, jusqu'à la fin de la session, chaque semaine, les députés en réclamaient l'étude. Je songe en particulier à mon collègue le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Au nom de notre parti, il a fait diverses suggestions au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), l'engageant à donner suite au bill afin que le Parlement puisse l'étudier, la Chambre étant généralement disposée à l'adopter. Évidemment, presque tous les députés étaient en faveur de cette mesure. Les raisons pour lesquelles le gouvernement